

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le 12 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur HUGONIN Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Audrey BOUGRAS

Absentes excusées : Mme Maeva PASCAL, Mme Laurence PAQUELET

Secrétaire de séance : Mme Béatrice HUGONIN

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 05/02/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 09

Votants : 09

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

APPROBATION

M. le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le Procès- Verbal du conseil municipal du 2 Décembre 2025. Sans observation, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Soutien au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie de la motion de réaffirmation de l'appartenance de l'attribution de compétence « distribution d'électricité et de gaz »
- 2) Projet de reconstitution de peuplement forestier : demande de subvention dans le cadre du dispositif France Nation Verte
- 3) Ecole – Plan Particulier de Mise en Sécurité
- 4) Vente Grange et Terrain Le Villaret
- 5) Achat de terrains au Villaret et à La Léchère
- 6) Questions diverses

Point 1 Soutien au SDES de la motion de l'attribution de compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Le 16 décembre 2025, le comité syndical du SDES a adopté une motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » aux communes (et leur groupement). Cette motion a été votée suite à une annonce du Gouvernement d'un nouvel acte de décentralisation proposant de désigner le département comme « chef de file des réseaux de proximité ».

Il est rappelé que les communes sont propriétaires des réseaux et autorités organisatrices de la distribution et que le modèle actuel des concessions portées par les syndicats d'énergie garanti solidarité territoriale, efficacité du service public et capacité d'investissement.

Il apparaît nécessaire que les communes membres du SDES se prononce et renonce à toute remise en cause de cette organisation afin de conserver la propriété et la compétence d'autorité organisatrice de la distribution des réseaux d'électricité et de gaz.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à délibérer.

A l'unanimité, le Conseil a adopté le soutien à la motion.

Point 2 Plantations Subventionnées France Nation Verte (Fonds Verts)

Ce dispositif vise à accompagner financièrement les investissements sylvicoles des propriétaires forestiers publics et privés pour reconstituer les forêts touchées par des sinistres tels que les attaques de scolytes ou les incendies, adapter les forêts identifiées comme vulnérables face aux effets du changement climatique et améliorer la qualité des peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique et leur potentiel de production de bois d'œuvre.

Sur proposition des services de l'ONF, il est nécessaire de réaliser des travaux de reconstitution de peuplement forestier par plantations en forêt communale sur la parcelle 1.

Dans la continuité des dispositifs Plan de Relance et France 2030, l'Etat poursuit son soutien à la forêt au travers du programme France Nation Verte. Ce dernier prévoit des opérations de soutien à la reconstitution de peuplement forestier suite à dépérissement, notamment suite aux ravages causés par le scolyte de l'épicéa.

A ce titre, il est possible pour la commune de solliciter l'aide pouvant s'élever à 100 % de subvention liée au volet 1a : peuplements d'épicéas scolytés, en suivant un itinéraire de plantation en plein, et intégrant aussi une participation à hauteur de 100 % de subvention sur les trois premiers entretiens.

La nature des travaux est la suivante :

- reconstitution de peuplement forestier sur 1.76 ha soit 792 plants
- dégagement de plantation et entretiens des protections individuelles les 3 années suivant la plantation.

Le montant estimatif de ces travaux est de 26 645.31 euros HT, lesquels sont entièrement subventionnables.

La dépense sera imputée à la section investissement compte 2171 Bois et Forêts, sur les exercices 2026 pour la plantation et les exercices 2027, 2028 et 2029 pour les entretiens annuels.

La recette sera imputée à la section investissement compte 1321

Plan de Financement :

Montant des travaux et entretiens : 26 645.31 € HT

Subvention sollicitée : 26 645.31€

Autofinancement : 0€

Julien Benard n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil a adopté à l'unanimité.

Point 3 Ecole - Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

En concertation avec les services de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie), la direction de l'Ecole a rédigé le PPMS unifié.

M. Le Maire en a pris connaissance et ne souhaite pas y ajouter de remarque particulière.

Le Conseil est appelé à se prononcer et à délibérer.

Après lecture commune du Conseil Municipal, le PPMS unifié est **adopté à l'unanimité**.

Point 4 Grange et Terrain Le Villaret -Echange avec M. Laurent Guy

Suite au leg en 2024 de Mme GRANGER mariée DORE à la commune de Bonvillard et l'acceptation de celui-ci, l'heure est à l'optimisation de ce patrimoine.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de vente des parcelles H 1085 ; 1090 (non constructibles) et 1291 (constructible) et de la parcelle H 1368, sur laquelle est édifée une grange, à M. LAURENT Guy propriétaire direct des parcelles voisines.

La proposition d'achat de M. LAURENT pour le bloc parcellaire d'une surface de 1318m² s'élève à 35 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accepter l'offre d'achat de M. LAURENT à hauteur de 35 000€

De préciser que cette somme sera prévue au budget 2026, section recettes

De charger M. le Maire de prendre contact avec un Notaire pour entériner cette transaction et établir les actes administratifs nécessaires

D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point 5 Achat de terrain à M. LAURENT Guy

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat des parcelles B 795 et 796, d'une surface de 480m² situées à La Léchère et G169 et 170 situées au Villaret d'une surface de 670m². M. LAURENT Guy est propriétaire de ces parcelles.

Ces acquisitions d'une surface totale de 1150m² interviennent suite à la cession des terrains et grange situés au Villaret à M. LAURENT Guy afin d'équilibrer la propriété communale.

Le prix d'achat de ces parcelles s'élève à 575 €

La dépense sera imputée à la section investissement, au compte 2111 « Terrains Nus ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accepter l'acquisition des parcelles citées

De charger M. le Maire de prendre contact avec un Notaire pour entériner cette transaction et établir autant d'acte(s) administratif(s) que nécessaires

D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Affaires et questions diverses

- Participation classe découverte 2027 : Séjour de ski de fond prévu à Bessans en février 2027
 - o Prix estimé : 240€ / enfant (sans transport)
 - o Enveloppe de participation de la Mairie à définir
 - o Accord de principe du CM

- Participation piscine école 2026
 - o En 2025 : 1200€
 - o Accord de principe pour reconduire la même somme

- Planning pour les élections municipales du 15 mars et 22 mars
- Eau chaude pour le lavage des mains des enfants de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Jean-Claude HUGONIN

La secrétaire de séance
Béatrice HUGONIN